

Liste des délibérations

N°	Objet de la délibération et sens du vote
2022D75	CIG : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers <i>Approuvée à la majorité (1 abstention)</i>
2022D76	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Approbation <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D77	Budget Ville 2022 - Décision modificative n°3 <i>Approuvée à la majorité (3 abstentions)</i>
2022D78	Autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget Ville 2023 <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D79	Règlement Budgétaire Comptable et Financier: Adoption <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D80	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et mise en place du compte financier unique pour les comptes 2023 <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D81	Modification de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D82	Parcelle boisée section E n°210 au lieu-dit « Le gros Chêne » : Acquisition <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D83	Tableau des emplois : Modification <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022D84	Communauté Paris-Saclay : Convention de mutualisation de ressources numériques réseau médiathèques Paris-Saclay / médiathèques communales <i>Approuvée à la majorité (1 abstention)</i>

**DECISION DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 2022DM44 Droits de voirie et d'occupation du domaine public – hors commerces
2022DM45 Tarifs des repas pour les vœux aux seniors et la commémoration du 11 novembre - Actualisation
2022DM46 Occupation précaire d'un terrain privé communal – lieudit « La Croix Saint-Jacques »
2022DM47 Fixation des tarifs pour Escale'n Jazz 2023
2022DM48 Convention d'audit et de conseil en aménagement du territoire
2022DM49 Organisation d'un séjour hiver, en février 2023, pour les enfants de la ville, âgés de 6 à 10 ans
2022DM50 Organisation d'un séjour hiver, en février 2023, pour les jeunes de la ville, âgés de 11 à 17 ans

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR


